Subsides

Des voix: Sur division!

(Rapport est fait du bill.)

[Français]

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose que le bill C-47, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1981, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

Mme le Président: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois? Maintenant?

Des voix: Maintenant.

M. Johnston propose que le bill soit lu pour la 3° fois et adopté.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée, sur division et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

[Traduction]

LES SUBSIDES

MOTION D'ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B)

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le budget supplémentaire (B), déposé sur le bureau le mercredi 5 novembre 1980, soit adopté.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Johnston propose alors: Que le bill C-49, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le gouvernement du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1981, soit lu pour la 1^{re} fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

M. Johnston propose alors: Que le bill C-49, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le gouvernement du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1981, soit lu pour la 2° fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2° fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Ethier.)

(Les articles 2 à 6 inclusivement sont adoptés.)

(L'annexe est adoptée.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le préambule est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Le bill est adopté.)

(Rapport est fait du bill.)

• (0005)

Mme le Président: Quand lirons-nous le bill pour la troisième fois? Du consentement de la Chambre, maintenant?

Des voix: D'accord.

M. Johnston propose: Que le bill soit lu pour la 3° fois et adopté.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée sur division et le bill, lu pour la 3° fois, est adopté.)

[Français]

Mme le Président: Comme il est maintenant minuit et huit minutes du matin, la Chambre demeure ajournée jusqu'à 2 heures cet après-midi en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A minuit et huit minutes, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)